

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CE297

présenté par

M. Meizonnet, M. Amblard, M. de Lépinau, M. Loubet, M. Tivoli, M. Weber, M. Rivière,
 M. Patrice Martin, Mme Engrand, M. Falcon, M. Le Bourgeois, Mme Lavalette, Mme Laporte,
 Mme Grangier, M. Gabarron et M. Golliot

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	4 000 000	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	4 000 000
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	4 000 000	4 000 000
SOLDE		0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis plusieurs années, le secteur de la pêche connaît de grandes difficultés. Aux contraintes écologiques, aux quotas et à la dureté des conditions de travail s'ajoutent le manque de rentabilité de cette activité. La hausse des prix du gazole et le trop faible prix d'achat des produits de la pêche provoquent une véritable crise qui décourage les nouvelles vocations. C'est pourtant la souveraineté alimentaire de notre pays qui compte ainsi que plusieurs dizaines de milliers d'emplois directs et indirects qui dépendent de cette activité.

Augmenter le budget alloué à la formation serait un signal positif envoyé à une filière dans laquelle, plus que jamais, le besoin en matière de ressources humaines est important.

En raison des contraintes de recevabilité financière au titre de l'article 40 de la Constitution de la Ve République, le présent amendement procède donc au mouvement de crédits suivant :

- Il abonde de 4 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 02 – Emplois et formations maritimes du programme 205 - Affaires maritimes, pêche et aquaculture.
- Il minore de 4 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 02 – Accompagnement transition énergétique du programme 174 - Énergie, climat et après-mines.